

LES SYNDICATS DES COLLÈGES PRIVÉS...

Les assemblées générales des syndicats des collèges privés se sont prononcées majoritairement sur une proposition d'inclusion au régime de négociations des secteurs public et para-public.

Les résultats du vote montrent que 11 assemblées sur quinze se sont prononcées pour l'inclusion à la loi 55, alors que deux autres se sont abstenues. En pourcentage exprimé, 67% des membres ont manifesté leur appui à la proposition alors que 27% se sont prononcés en défaveur. Pour ce qui est des 17 syndicats concernés, 65% ont adopté la proposition alors que 24% de ceux-ci ont refusé d'entériner la proposition.

Cette proposition découlait à la fois du Document préliminaire sur la situation dans les institutions privées après l'adoption de la loi 11

(Document Faucher) et d'une rencontre avec le ministre Laurin le 27 octobre dernier. Cette rencontre avait pour but de demander au ministre qu'il fasse connaître ses intentions sur l'enseignement privé ainsi qu'au sujet des professeurs permanents mis à pied depuis 1979. Il fut également question d'un protocole en cas de fermetures et dans les cas d'intégration.

Les syndicats des collèges privés voient donc dans une éventuelle inclusion à la loi 55, la possibilité d'améliorer leur situation et de participer à l'élaboration des conditions de travail dans le secteur de l'éducation.

Des résistances sont à prévoir cependant de la part du gouvernement qui pourrait ne pas acquiescer spontanément à une telle demande, compte tenu des gains éventuels que pourrait permettre d'obtenir une table de négociation commune.

Par ailleurs, un atelier s'est tenu le 22 janvier au 1601 Delorimier afin de permettre aux syndicats des collèges privés de faire le point sur la démarche officielle d'inclusion à la loi 55.

...EN FAVEUR DE L'INCLUSION À LA LOI 55

nouveau pouvoir

janvier 1982

“Une première dans le secteur de la danse”



Le syndicat du Monde de la Danse du Québec affilié à la FNEQ qui regroupe 20 employé-e-s (professeurs, musicienne-s et employées de bu-

reau) accrédité le 16 juillet 1981 sera le premier syndicat à négocier une convention collective dans le secteur de la danse au Québec.

L'employeur actuel, l'Académie des Grands Ballets Canadiens a adopté face au nouveau syndicat une attitude intransigeante qui se traduit notamment par le refus de libérations sans solde du comité de négociation, le gel des salaires, les coupures de postes, l'engagement arbitraire, le non respect de la loi des normes du travail, etc. Les négociations commenceront au cours du mois de janvier et s'annoncent probablement ardues. Les demandes syndicales se résument ainsi:

— reconnaissance syndicale — avantages sociaux et salaires décents — organisation du travail adéquate éliminant l'arbitraire — conditions d'embauche et conditions de travail plus juste.

Le syndicat du Monde de la Danse compte donc sur l'appui des autres syndicats de la FNEQ et de la CSN et tiendra ceux-ci informés du déroulement de sa prochaine négociation.

LA FNEQ SE RETIRE DES ATELIERS LAURIN... p. 2

AU CONSEIL CONFÉDÉRAL SUR LA CRISE... p. 3

NOUVELLES EN PROVENANCE DES SYNDICATS LOCAUX... p. 4

Grand rassemblement le 13 février

Dans ce qui constitue un précédent, les professeurs des collèges privés sont convoqués à un grand rassemblement au CEGEP FX Garneau (1660 boul. de l'Entente, Québec) le 13 février au cours duquel il sera question notamment du plan d'action à adopter suite à la décision des assemblées en faveur de l'inclusion à la loi 55. Les coordonnées entourant cette initiative seront communiquées aux membres par les représentants des syndicats locaux.

Rappelons que l'enseignement privé constitue une part importante du réseau si l'on songe qu'il y a actuellement 135 maisons privées d'enseignement dont 30 sont syndiquées, dispensant un enseignement à 90 000 étudiant-e-s. Quant au taux de syndicalisation des enseignant-e-s des collèges privés, il est de l'ordre de 29.4%.

LA FNEQ SE RETIRE DES ATELIERS LAURIN

C'est en désavouant le caractère piégé de ces tables de concertation, que la FNEQ-CSN de concert avec ses partenaires syndicaux du monde universitaire, s'est retirée des ateliers Laurin.

Après avoir participé aux deux premiers ateliers qui portaient sur 1) Les mécanismes et les pratiques de concertation et de coordination et 2) Le financement des établissements et des activités universitaires, la FNEQ-CSN de même que la FAPUQ et la CEQ ont décidé d'un commun accord de ne pas participer aux deux derniers ateliers sur La vie professorale et sur La vie étudiante.

Les représentants des syndicats de professeurs ont convenu qu'ils ne pouvaient se prêter davantage à cet exercice qui prétendait régler l'avenir des universités en quatre heures et quatre jours en accordant neuf minutes d'intervention à chaque participant.

En contrepartie à ces ateliers, les trois délégations ont par ailleurs annoncé qu'elles organiseraient un "sommet de l'université québécoise" dans le courant du mois de février. Quoique ce colloque reste à définir quant à la forme et le mode de participation, il viserait à dégager un consensus sur les grands objectifs de l'université québécoise. Plus spécifiquement, il devrait y être question de la fonction sociale de l'université et du rôle du professeur.

Par ailleurs, le ministre Laurin, suite au quatrième atelier a dit avoir "beaucoup appris" de ces ateliers et il pense que sa réflexion sera terminée au milieu de l'hiver de sorte que des décisions concrètes s'ensuivront.

Il s'est toutefois refusé à dire dans quel sens elles iront. Il y a fort à parier qu'elles iront dans le sens de la vague des compressions budgétaires et qu'elles seront marquées du sceau de l'austérité.



calendrier FNEQ & CSN

- 21-22-23 janvier Réunion des "40"
- 23 janvier Atelier Maisons privées d'enseignement
- 27 janvier Comité de liaison du CCNSP
- 28-29 janvier Bureau Fédéral FNEQ
- 30 janvier Session "Condition féminine" FNEQ
- 1er février Réunion d'équipe
- 5 février Bureau confédéral avec les salarié-e-s
- 10-11-12 février Bureau confédéral
- 11-12-13-14 février Réunion des "40"
- 15 février Réunion d'équipe
- 17-18-19-20 février Conseil Confédéral
- 25-26 février Bureau fédéral FNEQ

au collège français:

UNE DEMANDE EN APPEL

Suite à ce qu'on prétend être un coup monté, c'est par un vote de 48 à 37 que le vote d'affiliation à la FNEQ-CSN a été battu le quatre décembre dernier, alors qu'on avait reconnu en audition le caractère de représentativité de la requête.

Comment expliquer un tel revirement de situation. Rappelons brièvement les faits. Lors de l'audition du 21 septembre dernier, le juge Galipeau avait reconnu la représentativité de l'ordre de 54% des professeurs du Collège français.

Cependant, l'employeur devait demander une seconde audition en prétendant que les surveillants,

au nombre de 13 ainsi que les responsables de l'audio-visuel et à la bibliothèque devaient également avoir droit de vote, ceux-ci faisant partie du personnel éducationnel du collège.

Le commissaire-enquêteur Michel Galipeau devait par la suite ordonner le vote incluant les surveillants et les deux responsables.

Par ailleurs, cinq professeurs ont prétendu ne pas avoir payé leur cotisation de \$2. ce qui les rendait inéligibles au vote. Cependant un des cinq professeurs s'est rétracté, admettant avoir bel et bien payé sa cotisation. Fait étrange, il n'est aucunement fait mention de cette rétractation dans le rapport du commissaire-enquêteur.

La permission d'en appeler de cette décision a donc été présentée et on attend les résultats de cette démarche incessamment.

au conseil confédéral sur la crise:

LA CRISE ÉCONOMIQUE FRAPPE DAVANTAGE LES PLUS DÉMUNIS

Les plus démunis de la société sont les principales victimes de la crise économique actuelle qui permet aux riches de s'enrichir davantage que les pauvres s'appauvrissent de jour en jour.

C'est la principale conclusion de la première partie de l'étude effectuée par le service de recherche en économie de la C.S.N. Si la conclusion de cette étude confirme ce que nous savions tous, elle illustre en chiffres de façon très éloquente les effets de cette crise.

Ainsi, de la fin de 1977 au début de 1981, les prix ont augmenté en moyenne de 9.1 pour cent par an, le chômage a augmenté de 7.5 pour cent, le nombre d'assistés sociaux québécois, de juin 1980 à juin 1981

augmentait de 9.1 pour cent. Depuis 1977, les gains salariaux des centaines de milliers de travailleurs québécois au salaire minimum ont régressé en termes réels, de 3.5 pour cent par année. Le pouvoir d'achat des prestataires d'assistance sociale avait décliné de 1 pour cent entre 1980 et 1981.

La rémunération hebdomadaire moyenne au Canada a diminué en termes réels d'environ 1 pour cent par année. Beaucoup plus, entre 1977 et 1980, plus une branche d'activité économique emploie de bas salariés, plus ceux-ci ont vu leur rémunération baisser. Ainsi, dans le secteur service, où elle n'était que de 106.52 \$ en 1977, la rémunération hebdomadaire moyenne a régressé de 2 pour cent par année. Dans le secteur

commerce où elle n'était que de 123.56 \$, elle a diminué chaque année de 1.1 pour cent depuis trois ans. Ces cotes qu'on ne retrouve pas sur nos écrans de télévision sont pourtant essentielles pour bien comprendre la crise.

Les effets de cette crise ne sont cependant pas les mêmes pour tous. Les bénéficiaires des sociétés après impôt avaient augmenté entre 1977 et 1980 de 23 pour cent comparativement à 7.9 pour cent pour la période 1959-1969. Les salaires des cadres supérieurs et intermédiaires augmentaient entre le 1er janvier 1980 et le 1er janvier 1981 de 12.7 pour cent et leurs bonis de 15.2 pour cent. Par ailleurs, la fraction du revenu personnel total qui est liée aux avoirs des particuliers — inté-

rêts et revenus divers de placements — a vu son pouvoir d'achat augmenter en moyenne de 9.3 pour cent par année entre 1977 et 1980.

Cette crise, à n'en pas douter touche particulièrement les travailleurs les moins bien nantis. Il n'est pas étonnant dans une telle circonstance que les travailleurs aient été si nombreux à manifester à Ottawa le 21 novembre dernier afin d'affirmer que les agressions en chaîne des gouvernements provinciaux et fédéral doivent cesser. À cette manifestation, il faut aussi rappeler que plus de 100 000 travailleurs ont participé à l'action nationale du 12 novembre et que près de 550 000 tracts ont été distribués au Québec pour dénoncer les coupures dans les services publics.

Sondage sur les effets de la crise économique

Lors du Conseil confédéral sur la crise économique et ses effets sur les milieux populaires, les délégués ont entériné le principe d'un sondage qui devrait être effectué en février 1982 auprès d'un échantillonnage de 600 syndiqués et non-syndiqués afin de mesurer avec précision les répercussions de cette crise sur les moins bien nantis.

Les objectifs généraux de ce sondage de même que sa méthodologie ont été dévoilés aux délégué-e-s. Cette analyse des conditions matérielles portera sur les cinq dernières années et s'intéressera notamment aux fluctuations des revenus familiaux, à l'endettement, au "surtravail" aux compressions budgétaires personnelles aux chapitres de l'alimentation, du transport, du logement, des loisirs et des vacances.

L'enquête étudiera également les raisons qui ont motivé les travailleurs à faire des choix comme les impressions budgétaires ou occuper des

doubles emplois et les conséquences de ces choix sur la santé, les relations au sein de la famille et la participation aux activités extérieures du ménage. Enfin, elle cherchera à savoir ce que pensent ces travailleurs et travailleuses de la conjoncture (chômage, taux d'intérêt, coupures dans les services public, etc.) et les moyens qu'ils envisagent pour y faire face collectivement et individuellement.

L'échantillon des travailleurs-travailleuses syndiqué-e-s de la CSN sera établi au hasard, à partir des syndicats et en proportion du nombre de syndiqués par fédération. Pour les non syndiqués, l'échantillon sera défini par le Centre de sondage de l'Université de Montréal.

La centrale effectuera les entrevues auprès de ses membres au cours de février. Plusieurs dizaines de militant-e-s seront formés spécialement pour interroger en profondeur les répondants.

LA CSN LANCE UN APPEL À L'UNITÉ

Les 10, 11 et 12 décembre derniers, la CSN tenait un conseil confédéral élargi aux groupes populaires et aux autres organismes syndicaux afin de se pencher sur l'analyse de la crise économique que nous traversons et de dégager des revendications prioritaires ainsi qu'un plan d'action syndical de riposte.

À cette occasion, la CSN a rendu publique la deuxième partie d'une étude menée par son service de recherche en économie sur la diminution du pouvoir d'achat des couches populaires au Québec.

Outre le document portant sur les origines de la crise, les délégués ont été amenés à se pencher sur divers dossiers portant sur des thèmes bien précis. Un premier document portait sur "Les conséquences de la crise sur les femmes, un second sur l'insécurité d'emploi, un troisième sur le droit pour les travailleurs et travailleuses à un travail stable rémunérateur, conforme à ses aspirations et ses aptitudes dans des conditions décentes. Un autre dossier faisait l'analyse de la crise économique dans les pays du Tiers Monde. Enfin, un dernier document tentait de dégager des perspectives et de définir un plan d'action qui viserait à la mobilisation la plus large possible pour contrer les effets de la crise pour les plus démunis.

Étant donné le caractère fastidieux des documents présentés, les délégués ont convenu de la nécessité de produire un document de vulgarisation qui rendrait ses données plus accessibles, ce que la CSN devrait concrétiser dans les prochaines semaines.

POUR LA SOLIDARITÉ AVEC LE SALVADOR

185 personnes du milieu de l'enseignement dont plusieurs représentant-e-s de la FNEQ ont participé à un congrès national de solidarité avec le El Salvador qui se tenait à Québec, les 2 et 3 mai dernier.

On remarquait aussi la présence de Miriam Hernandez, représentante de l'ANDES (Association Nationale des enseignants salvadoriens) et Er-

nesto Flores, représentant de l'Association générale des Étudiant-e-s Universitaires du Salvador.

Lors de ce congrès, les participant-e-s ont convenu d'une campagne d'information sur la situation et les revendications du peuple salvadorien, des enseignant-e-s et des étudiant-e-s. On a aussi convenu d'une campagne d'appui à l'AGEUS et à

l'ANDES qui se traduirait notamment par une cueillette de fonds dont l'objectif est de \$100,000. Pour ce faire, diverses activités de financement sont prévues entre autres, un marcheton, un radiothon, un colloque sur l'Amérique Centrale à l'UQAM.

Enfin, on prévoit une tournée d'information d'une cara-

vane "6 heures pour l'Amérique centrale" auprès des universités, CEGEPS et polyvalentes.

Ceux et celles qui désirent, soit former un comité, soit recevoir la visite de la caravane peuvent communiquer avec Donald Dubé, CEGEP Lévis-Lauzon (418) 833-5110 poste 291.

LE NOUVEAU POUVOIR fait une place ce mois-ci à l'information locale. Pour que cette "noble intention" puisse continuer, nous avons besoin de votre collaboration.

Pour cette première expérience, nous avons contacté chacun des responsables à l'information des syndicats locaux, leur laissant tout à fait le champ libre pour le choix de la nouvelle, la longueur etc...

À la lumière de cette première expérience, nous croyons bon de préciser davantage le cadre de cette initiative.

Ainsi pour le numéro de février, nous demandons aux responsables locaux de l'information de nous faire parvenir leurs articles au plus tard le vendredi 12 février prochain. Les articles ne devront pas dépasser deux feuillets (8 1/2" x 11") à doubles interlignes.

POUR INFORMATIONS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC GASTON POULIOT À 598-2245.

JANVIER 82

Conception graphique:
G. Pouliot
C. Lajeunesse

Collaboration:
Hélène Bédard
Donald Dubé
Gérard Dionne
Philippe Etchecopar
Pierre Gingras
Marcel Laperrière
Chantal Vézina
Ginette Dupaul

Publié par:
La Fédération Nationale
des Enseignants Québécois
(CSN)
1601 rue de Lorimier
Montréal, Québec.
H2K 4M5

Pour informations:
Gaston Pouliot
Tél.: (514) 598-2246

au cegep de St-Jérôme: UN COMITÉ SOLIDARITÉ- FEMME

C'est en mai 1981 qu'a été mis sur pied un comité de femmes au CEGEP de St-Jérôme et qui tend à regrouper toutes les femmes, syndiquées ou non.

Ce comité qui sollicite l'appui du syndicat sans s'identifier à lui, vise à couvrir pour l'ensemble des femmes du milieu les dimensions et les problèmes spécifiques aux femmes.

Le comité Solidarité-femme s'est donné en début d'année des priorités d'intervention. Le premier secteur d'intervention privilégié est celui de la contraception-avortement. Ainsi, on entend procéder à la cueillette de ce qui s'enseigne et de ce qui est véhiculé

sur cette question au CEGEP. On veut entre autres voir comment se vit la contraception chez les étudiantes de 16 à 18 ans.

Un second secteur a pour objet d'analyse la violence faite aux femmes. Ainsi, on a procédé à une enquête sur le harcèlement et les agressions sexuelles au CEGEP. Un débat-midi a permis d'échanger sur les résultats de cette enquête.

Ce débat a amené une prise de conscience qui a débouché sur une action concrète. En effet, une manifestation a été organisée afin de réclamer le stationnement à proximité des portes du CEGEP plutôt qu'en bordure des bois environnants.

Suite à une très grande participation des femmes à cette manifestation et à la circulation d'une pétition, l'administration du CEGEP a décidé d'assurer une plus grande sécurité en prévoyant la présence d'un gardien supplémentaire aux heures stratégiques.

Enfin, un troisième secteur d'intervention "Femmes et mouvement" vise à sensibiliser la population étudiante du CEGEP sur l'importance de l'exercice physique pour toutes les femmes. On prévoit organiser des activités pour faire en sorte que les femmes se sentent à l'aise dans leur corps, cours de Wen-Do. etc...

Le comité entend aussi s'interroger sur la question du leadership. À ce propos, peut-on parler de leadership ou de dominance des professeurs?

Par ailleurs, l'action sur la question du stationnement a mis en lumière le vécu quotidien spécifique aux femmes. On peut se poser la question. À qui appartient la rue, la nuit, le jour???

Il nous faut aussi s'interroger sur l'égalité entre hommes et femmes dans la société. Cela présuppose que l'on pense qu'il y a de la place pour les femmes. D'autres la revendiquent cette égalité. Qu'en ferons-nous?

à Rimouski: UN CLIMAT TENDU

Pour déterminer l'allocation des ressources, la direction utilisait par le passé l'annexe 1. Cependant, elle devait changer de politique le printemps dernier alors qu'elle décidait de puiser l'équivalent de deux professeurs dans la masse salariale pour régler les problèmes posés par le NEJ de psychologie.

Conscients du précédent que pouvait poser un tel geste, les trois quarts des professeurs ont réagi vivement. Devant l'intransigeance de la direc-

tion, l'Assemblée générale devait décider d'user de moyens de pression tels le retrait de la Commission pédagogique et la création d'une commission pédagogique syndicale. On préconisait également le retrait des comités sociaux auxquels assistaient les patrons, la demande de mise en tutelle du CEGEP, la remise de plans et rapports annuels standard et concis, etc.

La rentrée de septembre s'est donc faite dans un climat tendu. Les patrons sans doute rendus nerveux par le cli-

mat de tension ont posé des gestes pour le moins cocasse. Qu'il suffise de mentionner cette lettre adressée à tous les professeurs les mettant en garde contre d'éventuels complots de marxistes-léninistes...

Par ailleurs, le Syndicat a conclu deux ententes avec la Direction, la première concernant l'horaire des assemblées générales qui se tiennent pendant les périodes de vie étudiante, de 10.00 heures à 12.00 heures. La se-

conde entente porte sur l'engagement des chargé-e-s de cours à l'Éducation permanente. Cette entente prévoit la responsabilité des départements en ce qui concerne les cours donnés le jour et crédités par le MEQ.

Enfin, l'entente prévoit une procédure d'engagement qui procure une certaine sécurité d'emploi aux chargé-e-s de cours. On a pu obtenir toutefois que l'engagement se fasse par le département celui-ci étant uniquement l'objet de consultations.